

Table des matières

Avant-propos	7
Note des auteurs	11
Chapitre VI. L'introduction de l'instance	15
Section 1. Les actes introductifs d'instance – Généralités	19
Sous-section 1. Introduction	19
Sous-section 2. Fonctions et différentes catégories d'actes introductifs d'instance	20
Sous-section 3. Effets communs aux actes introductifs d'instance	23
Section 2. La citation	28
Sous-section 1. Définitions	28
Sous-section 2. Mentions obligatoires et demandes à formuler dans la citation	31
A. Les mentions obligatoires	31
B. Les demandes à formuler dès l'acte introductif	35
Sous-section 3. Les différents modes de signification de la citation	35
A. Introduction	35
B. La signification physique	37
§ 1. La signification à personne (art. 33 C. jud.)	37
§ 2. La signification au domicile, à la résidence ou au domicile élu (art. 35 C. jud.)	38
§ 3. La signification par dépôt au domicile d'une copie de l'exploit (art. 38 C. jud.)	43
§ 4. La signification à l'étranger	46
§ 5. La signification à parquet	47
§ 6. Règles spéciales	49
C. La signification électronique	50
§ 1. Introduction	50
§ 2. La signification par voie électronique à l'adresse judiciaire électronique	51
§ 3. La signification par voie électronique à l'adresse d'élection de domicile électronique	52
§ 4. Le choix entre la signification physique et la signification électronique	55
§ 5. Appréciations critiques	55
Sous-section 4. Date de la citation (renvoi)	59
Section 3. La requête introduisant une procédure contradictoire	59
Sous-section 1. Définition	59

Sous-section 2. Mentions obligatoires et demandes à formuler dans la requête contradictoire	61
Sous-section 3. La requête contradictoire simplifiée	63
Sous-section 4. La remise au greffe et la notification de la requête contradictoire	63
A. La remise de la requête au greffe	63
B. La notification de la requête par le greffe	65
Sous-section 5. Avantages et inconvénients de la requête contradictoire	68
Sous-section 6. Date de la requête contradictoire (renvoi)	69
Section 4. La requête conjointe	69
Sous-section 1. Historique	69
Sous-section 2. Définition	70
Sous-section 3. Mentions obligatoires et demandes à formuler dans la requête conjointe	71
Sous-section 4. Absence de notification de la requête conjointe	72
Sous-section 5. Audience d'introduction facultative	72
Sous-section 6. Avantages et inconvénients de la requête conjointe	74
Sous-section 7. Date de la requête conjointe (renvoi)	75
Section 5. La date de l'acte introductif d'instance et la mise au rôle de la cause	75
Sous-section 1. Position des problèmes	75
Sous-section 2. La mise au rôle de la cause	76
Sous-section 3. Date de la saisine du juge lorsque la cause est introduite par une citation	78
A. Date de la signification	78
§ 1. La date de la signification physique en Belgique	79
§ 2. La date de la signification physique à l'étranger	79
§ 3. La date de la signification électronique	81
B. La mise au rôle de la demande introduite par citation	81
Sous-section 4. Date de la requête contradictoire	84
A. À l'égard de la partie requérante (demandeur)	84
B. À l'égard de la partie à laquelle la requête est notifiée (défendeur)	89
Sous-section 5. Date de la requête conjointe	93
Section 6. La mise au rôle et le dossier de la procédure	94
Sous-section 1. Classifications	94
Sous-section 2. Le choix du bon rôle	96
Sous-section 3. La demande d'inscription de la cause au rôle de la juridiction	97
Sous-section 4. Montant et paiement des droits de mise au rôle (droits de greffe)	99
Sous-section 5. Sanction de l'absence ou de la tardiveté de l'inscription de la cause au rôle (renvoi)	109

Sous-section 6. Le dossier de la procédure	109
Section 7. Le délai de comparution	110
Sous-section 1. Notion	110
Sous-section 2. Durée et computation du délai de comparution	112
A. Modalités de calcul	113
B. Point de départ du délai de comparution	114
§ 1. En cas de signification physique en Belgique	114
§ 2. En cas de signification physique à l'étranger	115
§ 3. En cas de signification par voie électronique	115
§ 4. En cas de notification	115
C. Adaptations légales des délais	115
D. Abréviation du délai de comparution	116
E. Calcul du délai de comparution	117
Section 8. Les sanctions	118
Sous-section 1. La théorie des nullités	118
A. Notion	119
B. Évolutions législatives	121
C. Effets de la sanction de nullité	123
D. Règles applicables pour pouvoir constater l'existence d'une nullité	123
§ 1. Pas de nullité sans texte (art. 860, al. 1 ^{er} , C. jud.)	124
§ 2. Pas de nullité sans grief (art. 861, al. 1 ^{er} , C. jud.)	125
§ 3. Pas de nullité si le grief est réparé (art. 861, al. 2, C. jud.)	126
§ 4. Avant la loi du 19 octobre 2015 : les nullités absolues faisaient exceptions à la règle « pas de nullité sans grief »	127
§ 5. La loi du 19 octobre 2015 a supprimé la catégorie des nullités absolues	128
E. Règles régissant la couverture des nullités	128
§ 1. La couverture en raison de l'état d'avancement de la procédure (art. 864 C. jud.)	128
§ 2. La couverture spécifique de l'omission concernant la signature de l'acte (art. 863 C. jud.)	129
§ 3. Suppression de la couverture spécifique lorsque la formalité a bien été accomplie ou que le but de la loi est atteint – Abrogation de l'article 867 du Code judiciaire	130
F. La théorie des nullités et la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire	133
G. La responsabilité des officiers ministériels	139
Sous-section 2. Les conséquences du recours à un acte introductif d'instance lorsque la loi ne l'autorise pas	139
A. « Nullité de fond » et « nullité de procédure »	139
B. La sanction dépend de l'acte qui est imposé par la loi et de l'acte effectivement utilisé	142
Sous-section 3. Les conséquences du recours, pour introduire une instance, à un acte qui ne correspond à aucun acte introductif d'instance prévu par le Code judiciaire	144

Sous-section 4. Les conséquences d'un choix erroné du mode de signification de la citation	148
Sous-section 5. Les excès de la déformalisation	153
Section 9. La jonction pour connexité dans l'acte introductif d'instance	156
Section 10. La représentation et la comparution des parties	160
Sous-section 1. Le principe : le monopole de l'avocat	161
Sous-section 2. La comparution en personne	163
Sous-section 3. La comparution par avocat	164
Sous-section 4. Les exceptions au monopole de représentation de l'avocat	168
A. Généralités	168
B. La représentation par le conjoint, un parent ou un allié	169
C. La «représentation» par certains conseils techniques	169
D. La représentation par le délégué syndical	171
E. La représentation en matière d'aide sociale	172
F. La représentation en matière de demandes relatives à la protection des droits de garde et de visite transfrontières	172
G. Les autres exceptions du Code judiciaire	172
Section 11. L'audience d'introduction – Présentation générale	175
Section 12. La conciliation	178
Sous-section 1. Introduction	178
Sous-section 2. La nouvelle mission du juge en vue de la résolution amiable des litiges	181
Sous-section 3. La tentative de conciliation facultative	182
Sous-section 4. La tentative de conciliation obligatoire	184
Chapitre VII. L'instruction de l'instance contradictoire de droit commun	185
Partie I. La mise en état contradictoire	185
Section 1. Introduction et rappels historiques	188
Sous-section 1. Introduction	188
Sous-section 2. La situation avant la réforme de 1992	190
Sous-section 3. La situation de 1992 à 2007	192
A. La mise en état consensuelle	193
B. La mise en état judiciaire	193
C. La mise en état légale (ou la «mise en demeure de conclure»)	194
Section 2. La loi du 26 avril 2007 modifiant le Code judiciaire en vue de lutter contre l'arriéré judiciaire – La notion d' <i>arriéré judiciaire</i>	195
Section 3. Les différentes façons de mettre une cause en état d'être plaidée	200
Sous-section 1. Introduction et remarques terminologiques	200
Sous-section 2. La mise en état judiciaire consensuelle	202

Sous-section 3. La mise en état judiciaire contraignante	207
Sous-section 4. La mise en état amiable (non judiciaire)	212
Sous-section 5. La remise à date fixe	216
Section 4. L'ordonnance de mise en état et de fixation	217
Section 5. Les conclusions	220
Sous-section 1. Notions	220
Sous-section 2. Forme, contenu et structure des conclusions	222
Sous-section 3. Les conclusions de synthèse	233
A. Principe	233
B. Exceptions	235
C. Effets des conclusions de synthèse	238
Sous-section 4. Formalités à accomplir par les parties	240
A. La situation avant la loi du 26 avril 2007	241
B. Les modifications apportées par la loi du 26 avril 2007	243
C. L'harmonisation apportée par la loi du 6 juillet 2017	245
D. Les formalités à accomplir entre parties et à l'égard du greffe	247
§ 1. Obligation du respect de la double formalité	247
§ 2. Formalité à accomplir à l'égard du greffe	248
§ 3. Formalité à accomplir entre parties	255
E. Les délais pour conclure	256
F. La sanction frappant les conclusions tardives	257
G. Le rejet de la « théorie des dominos »	261
Sous-section 5. La réouverture du droit de conclure	265
Section 6. Les pièces	268
Sous-section 1. Principes	268
Sous-section 2. Le délai de communication des pièces	270
Sous-section 3. Les modalités de la communication des pièces entre parties	271
Sous-section 4. Sanctions	272
Sous-section 5. Le dépôt du dossier de pièces au greffe	273
Section 7. Conséquences des demandes incidentes sur la mise en état	275
Section 8. Les demandes de mesures avant dire droit en cours de mise en état	279
Section 9. Perspectives d'avenir	285
Partie II. La procédure en débats succincts	289
Section 1. Les hypothèses de débats succincts	290
Sous-section 1. Les débats succincts « ordinaires » (art. 735, § 1 ^{er} , C. jud.)	291
A. Notion de « débats succincts »	291
B. Formulation de la demande du bénéfice de la procédure en débats succincts	295
Sous-section 2. Les débats succincts « présumés » ou « assimilés » (art. 735, § 2, C. jud.)	296

A. Le recouvrement des créances incontestées	298
B. Les demandes de délais de grâce	300
C. Le règlement des conflits sur la compétence	300
D. Les changements de langue régis par l'article 4 de la loi du 15 juin 1935 relative à l'emploi des langues en matière judiciaire	302
E. Les demandes de mesures avant dire droit (art. 19, al. 3, C. jud.)	303
F. L'efficacité pratique mitigée des débats succincts « assimilés »	304
Section 2. La procédure en débats succincts	305
Partie III. Les incidents en cours d'instance et les mesures d'instruction	311
Section 1. Les incidents en cours d'instance	313
Sous-section 1. L'interruption et la reprise d'instance	314
A. L'interruption de l'instance	314
B. Les causes d'interruption de l'instance	317
§ 1. Le décès d'une partie	317
§ 2. Le changement d'état d'une partie	318
§ 3. La modification de la qualité d'une partie	318
C. La reprise d'instance	320
Sous-section 2. La fin anticipée de l'instance	321
A. Le désistement	321
§ 1. Le désistement d'un acte de procédure	323
§ 2. Le désistement d'instance	324
§ 3. Le désistement d'action	326
B. La radiation et l'omission du rôle	327
§ 1. La radiation	327
§ 2. L'omission du rôle	328
C. Les conclusions d'accord	329
Sous-section 3. La récusation et le dessaisissement	329
A. La récusation	330
§ 1. Causes de récusation et acteurs du procès pouvant être visés par celle-ci	330
§ 2. Procédure de récusation	334
B. Le dessaisissement	336
§ 1. Causes de dessaisissement	336
§ 2. Procédure de dessaisissement	338
Sous-section 4. Le désaveu	341
Section 2. Les mesures d'instruction	342
Sous-section 1. Introduction	342
Sous-section 2. Règles gouvernant la charge de la preuve et la réception des preuves en justice	342
Sous-section 3. Modes de preuve prévus par le Code judiciaire	346
Sous-section 4. Caractéristiques communes aux procédures de réception des preuves	346
Sous-section 5. La production de documents	347
Sous-section 6. La vérification d'écriture	349

Sous-section 7. Le faux civil	349
Sous-section 8. L'enquête	350
A. Généralités	350
B. Procédure	351
§ 1. Le jugement autorisant ou ordonnant l'enquête	351
§ 2. La comparution des témoins	351
§ 3. L'audition des témoins	353
§ 4. La clôture des enquêtes et le jugement	354
§ 5. Le procès-verbal de l'enquête et le délai pour demander l'enquête contraire	355
§ 6. Les frais de l'enquête	355
C. La validité de l'enquête et la force probante des dépositions	355
§ 1. Validité de l'enquête	355
§ 2. Force probante de l'enquête	356
Sous-section 9. La production d'attestations écrites	356
Sous-section 10. L'expertise	357
A. Généralités	357
B. Désignation de l'expert	358
C. Procédure	359
D. Le rapport d'expertise	362
E. Les frais de l'expertise	362
F. Portée de l'avis de l'expert	362
Sous-section 11. La comparution personnelle et l'interrogatoire des parties	363
Sous-section 12. Le serment	364
Sous-section 13. La descente sur les lieux	365
Sous-section 14. Le constat d'adultère par huissier de justice	366
Partie IV. De l'audience de plaidoiries au jugement	368
Section 1. L'audience de plaidoiries	372
Sous-section 1. L'absence d'intérêt de la loi et de la doctrine pour les plaidoiries	373
Sous-section 2. Les contours de la plaidoirie	377
Sous-section 3. Conséquence de l'écartement des conclusions sur le droit de plaider	382
Sous-section 4. Les plaidoiries en pratique	385
Sous-section 5. Les plaidoiries interactives	386
Sous-section 6. La clôture des débats et la prise en délibéré	389
Section 2. La communication au ministère public	390
Section 3. La procédure écrite	392
Section 4. Le délibéré et l'office juridictionnel du juge	394
Sous-section 1. Le juge connaît le droit	395

Sous-section 2. Les pouvoirs du juge dans la mobilisation des moyens de procédure	398
Sous-section 3. La limitation des pouvoirs de décision du juge par le principe dispositif	400
A. Les parties	400
B. L'objet des demandes et des défenses	401
C. La cause des demandes et des défenses	403
D. Les accords procéduraux des parties	404
Sous-section 4. Les dispositions légales dérogatoires	406
Sous-section 5. La manière dont le juge peut exercer son pouvoir de décision et le principe du contradictoire	406
Section 5. La réouverture des débats	407
Sous-section 1. La réouverture des débats facultative à la demande d'une partie	407
Sous-section 2. La réouverture des débats facultative ordonnée d'office par le juge	408
Sous-section 3. La réouverture des débats obligatoire	409
Sous-section 4. La procédure sur réouverture des débats	412
Sous-section 5. Caractère appealable du jugement en matière de réouverture des débats	414
Section 6. Le jugement	414
Sous-section 1. Les mentions du jugement	415
Sous-section 2. La motivation du jugement	416
Sous-section 3. Le dispositif du jugement	423
Sous-section 4. Le prononcé du jugement	424
Sous-section 5. L' <i>instrumentum</i> du jugement	426
Sous-section 6. La signification ou la notification du jugement	427
Sous-section 7. Les effets du jugement	430
A. Premier effet: l'effet extinctif de l'instance	430
§ 1. Notion	430
§ 2. Exception à l'effet extinctif: la saisine permanente	432
§ 3. Tempérament à l'effet extinctif: l'interprétation, la rectification et la réparation de l'omission d'un chef de demande	433
a. La demande en interprétation	434
b. La demande en rectification	439
c. La demande en réparation d'omission de statuer sur un chef de demande	445
B. Deuxième effet: l'autorité de la chose jugée	448
§ 1. Notions	448
a. L'effet négatif de l'autorité de la chose jugée	449
b. L'effet positif de l'autorité de la chose jugée	450
§ 2. Autorité de chose jugée et dessaisissement	451
§ 3. Conditions de l'autorité de chose jugée	452

§ 4. Décisions qui sont revêtues de l'autorité de la chose jugée	457
a. Principe	457
b. Parties de la décision définitive auxquelles s'attache l'autorité de la chose jugée	460
§ 5. Caractère d'ordre privé de l'autorité de chose jugée	460
§ 6. Relativité de l'autorité de la chose jugée	461
§ 7. Décisions ayant autorité absolue de chose jugée	462
C. Troisième effet : la force probante	463
D. Quatrième effet : l'effet obligatoire	464
E. Cinquième effet : la force exécutoire	465
Section 7. Les frais et les dépens	466
Sous-section 1. Généralités	466
Sous-section 2. Énumération des dépens	469
Sous-section 3. L'indemnité de procédure	471
A. Les principes	471
B. L'indemnité de procédure en cas de litige multipartite	474
C. L'indemnité de procédure en cas de demandes incidentes et connexes	476
D. Le montant de l'indemnité de procédure	477
E. Les cas particuliers	479
Sous-section 4. Les dépens frustratoires	480
Sous-section 5. La liquidation des dépens	488
Section 8. L'astreinte	488
Sous-section 1. Notion	489
Sous-section 2. Conditions d'octroi de l'astreinte	489
Sous-section 3. Champ d'application de l'astreinte	489
Sous-section 4. Recouvrement de l'astreinte	490
Sous-section 5. Révision de l'astreinte	490
Sous-section 6. Prescription de l'astreinte	491
 Chapitre VIII. L'appel	 493
Partie I. Notions générales et règles communes aux voies de recours ordinaires	493
Section 1. Définitions	495
Section 2. Délais pour introduire un recours ordinaire	496
Section 3. Décisions non susceptibles de recours ordinaires	497
Sous-section 1. Jugement actant l'accord des parties («jugement d'accord»)	497
Sous-section 2. Jugement auquel les parties ont acquiescé	497
Sous-section 3. Autres exceptions légales	500
Sous-section 4. Tempérament aux exceptions légales : le «recours- nullité»	501
 ANTHEMIS	 685

Section 4. Exclusion des recours dont l'objet tend exclusivement à l'interprétation, à la rectification ou à la réparation d'une omission à statuer sur un chef de demande	503
Partie II. L'appel	506
Section 1. Définition et fonctions	509
Section 2. Décisions susceptibles d'appel	516
Section 3. Conditions de recevabilité de l'appel principal	532
Sous-section 1. Il faut avoir qualité pour interjeter appel	532
Sous-section 2. Il faut avoir intérêt pour interjeter appel	532
Sous-section 3. Un lien d'instance doit avoir existé, en première instance, entre l'appelant et l'intimé	533
Sous-section 4. Appel en cas de litige indivisible	539
Section 4. Les formes de l'appel principal	541
Sous-section 1. Par requête introduisant une procédure contradictoire	541
Sous-section 2. Par exploit d'huissier de justice signifié à la partie intimée	542
Sous-section 3. Par lettre recommandée à la poste	542
Sous-section 4. Par conclusions	543
Section 5. Les mentions de l'appel principal	544
Section 6. Le délai dans lequel un appel principal peut être introduit	545
Sous-section 1. Règles de computation des délais et cumul des règles	545
Sous-section 2. La notification constitue dans certains cas le fait générateur du délai d'appel	552
Sous-section 3. Validité ou recevabilité de l'appel : une signification à <i>contretemps</i> doit constituer une « sonnette d'alarme »	554
Sous-section 4. Délai de prescription du droit d'interjeter appel lorsque la décision n'a pas été signifiée	555
Sous-section 5. Délai d'appel contre les jugements avant dire droit et sur la compétence	557
Sous-section 6. Délai d'appel en cas d'« appel provoqué »	557
Sous-section 7. Date de l'appel	557
Section 7. Les effets de l'appel	558
Sous-section 1. Absence d'effet suspensif – Impact des lois « pots-pourris I et V »	558
Sous-section 2. Effet relatif	566
Sous-section 3. Effet dévolutif	568
Section 8. L'appel incident	575
Sous-section 1. Principes	575
Sous-section 2. Recevabilité de l'appel incident	578

Sous-section 3. Appel incident dans un procès opposant deux parties	581
Sous-section 4. Appel incident dans un procès à sujets multiples	582
A. Position du problème	582
B. L'intimé, seul sujet actif de l'appel incident	583
§ 1. Les « prétentions opposées » dirigées par l'appelant contre l'intimé	583
§ 2. Lien d'instance et prétentions opposées	589
C. Le sujet passif de l'appel incident	591
D. La recevabilité de l'appel incident d'une partie intimée sur incident	592
E. Rappel synthétique des conditions requises pour interjeter un appel incident recevable	593
Sous-section 5. Autonomie et dépendance de l'appel incident	593
Sous-section 6. Distinction à faire entre la <i>demande incidente en appel</i> et l' <i>appel incident</i>	594
Section 9. Les demandes incidentes en degré d'appel	594
Sous-section 1. La demande additionnelle	595
Sous-section 2. La demande nouvelle	595
Sous-section 3. La demande reconventionnelle	596
Sous-section 4. Les demandes en intervention	597
Section 10. Procédure en degré d'appel	598
Chapitre IX. Le défaut et l'opposition	603
Partie I. L'instruction de l'instance par défaut	603
Section 1. Notions	605
Section 2. Évolution législative	607
Section 3. Défaut et comparution à l'audience	610
Section 4. À quels moments un jugement par défaut peut-il être requis?	615
Sous-section 1. Le défaut à l'audience d'introduction	615
Sous-section 2. Le défaut à une audience ultérieure	618
A. Lorsqu'une partie faisait déjà défaut à l'audience d'introduction (art. 803 et 804, al. 1 ^{er} , C. jud.)	619
B. Lorsqu'une remise contradictoire est survenue à l'audience d'introduction (art. 804, al. 1 ^{er} , C. jud.)	620
C. À la suite d'une omission de la cause du rôle des audiences ou du rôle général en raison d'un « retard anormal » (art. 730, § 2, b), C. jud.)	622
Section 5. La procédure par défaut	622
Section 6. La nature du jugement se détermine par la nature de la procédure	627
Section 7. Les conséquences procédurales du défaut	627
Sous-section 1. Pas de modification du lien d'instance – Influence sur la recevabilité des demandes incidentes	628
Sous-section 2. Le défaut en cas de litige indivisible	629
	687

Sous-section 3. Les conséquences du « défaut de comparaître et de plaider »	630
Sous-section 4. Rôle et pouvoirs du juge statuant par défaut	631
A. Une question controversée : thèse maximaliste contre thèse minimaliste	631
B. La loi « pot-pourri I » et le nouvel article 806 du Code judiciaire	635
C. La loi « pot-pourri I » n'a pas mis fin aux discussions et controverses	636
D. L'arrêt de la Cour de cassation du 13 décembre 2016	640
E. La loi « pot-pourri V » du 6 juillet 2017	643
F. Le juge statuant par défaut et les déclinatoires de compétence	646
Partie II. Les voies de recours de la partie défaillante	650
Section 1. Quelles sont les décisions qui peuvent être frappées d'opposition ?	651
Section 2. Les conditions de recevabilité de l'opposition	653
Section 3. Les formes de l'opposition	654
Sous-section 1. En principe, l'opposition a lieu par citation ou par requête conjointe	654
Sous-section 2. Dans certains cas, elle est également possible par requête contradictoire	654
Section 4. Les délais applicables	656
Sous-section 1. Le délai d'opposition	656
Sous-section 2. Le délai de comparution	657
Section 5. La motivation de l'acte d'opposition	657
Sous-section 1. Principes et sanction de l'absence de motivation	657
Sous-section 2. Étendue de l'obligation de motivation	658
Section 6. Les effets de l'opposition	659
Sous-section 1. Effet suspensif	660
Sous-section 2. Effet dévolutif	661
Sous-section 3. Effet relatif	664
Section 7. Concours de l'appel et de l'opposition	665
Section 8. Concours entre l'opposition et le pourvoi en cassation	666
Section 9. Opposition sur opposition ne vaut	666
Section 10. Les effets de la décision rendue sur opposition	667
Index	669